

- ° des accords de commercialisation qui intéressent surtout les entreprises de taille moyenne qui ont une bonne expérience de l'exportation;
- ° les activités spéciales pour des organismes, offices de commercialisation et agences sans but lucratif et ne pratiquant pas la vente, dans les secteurs de l'alimentation, l'agriculture et la pêche

Les activités planifiées par le gouvernement sont:

- ° les missions commerciales, comprenant les déplacements de représentants canadiens auprès des marchés étrangers, l'accueil de représentants d'entreprises ou de gouvernements étrangers au Canada, et la participation à des foires commerciales où la présence d'entreprises canadiennes est importante; les foires commerciales à l'étranger. La participation à ces activités se fait sur invitation du gouvernement.